

Avis concernant le projet de loi n° 8704 portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire en vue de constituer une nouvelle chambre pénale au sein de la Cour d'appel et de créer les postes de magistrat nécessaires

Le Conseil national de la justice n'a pas d'observations à formuler.

Luxembourg, le 3 mars 2026